



COMPTE-RENDU DE LA REUNION
EXCEPTIONNELLE
DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 25 février 2013

Présents M. Gabriel Fournier- maire
MM Thierry Bellang, Patrick Leflaive, adjoints
MM Mmes Jean-Luc Gaume, Patrick Dévigne, Jean-Paul Dupont, David Masson,
Marguerite Mozzo, Marlène Gasser, Alexandre Tesnier conseillers
Absents : Mme Maréchal, excusée, M. Brochot et Mme Mozzo
Procurations : Mme Maréchal à M. Gaume
Secrétaire de séance : M. Tesnier

Ordre du jour

- Demande de subvention auprès du Conseil Général pour travaux de voirie 2013
- Questions diverses

1 – Demande de subvention auprès du Conseil Général pour travaux de voirie 2013 :

Délibération n° 1-2-2013

Le Maire présente les estimations reçues concernant les travaux de voirie à envisager cette année.

Programme de travaux - **Réalisation de travaux routiers d'investissement sur le domaine public :**

Grande rue de curtil :

- Création d'une grille et raccordement au réseau d'eaux pluviales.
- Coût H.T. des travaux : 2 727,98**

Rue des Vignes Rouges :

- Mise en place d'un caniveau grille (pluvial bas)
- Coût H.T. des travaux : 3 681,40 €**

Allée champs du moulin :

- Réfection de la voirie
- Coût H.T. des travaux : 10 229.50 €**

Rue de la Fournerette :

- Réfection de la chaussée
 - Mise en place d'un caniveau
- Coût H.T. des travaux : 45 270.92 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- accepte les estimations ainsi établies
- décide de réaliser ces travaux en 2013 sous réserve de l'octroi de la subvention sollicitée.
- sollicite l'aide financière du Conseil Général au titre du Fonds Cantonal de Développement Territorial

- fixe le plan de financement de la façon suivante :
- Dépenses totales HT : 61 910.32 soit 74 044.74 € TTC
- subvention FCDT : 35 % 21 668.61 €
- Autofinancement 52 376.13 €

Délibération n° 4-2-2013

Le Maire présente les estimations reçues concernant les travaux de voirie à envisager cette année.

Programme de travaux - Réalisation de travaux routiers d'investissement sur le domaine public :

Rue des Vignes Rouges :

- Mise en place de bordures T2 basses. (de la RD 113 à la rue de la Champagne)
- Mise en place d'un caniveau grille (pluvial haut)

Coût H.T. des travaux : 10 161.34 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- accepte les estimations ainsi établies
- décide de réaliser ces travaux en 2013 sous réserve de l'octroi de la subvention sollicitée.
- sollicite l'aide financière du Conseil Général au titre de VILLAGE CÔTE D'OR
- fixe le plan de financement de la façon suivante :
- Dépenses totales HT : 10 161.34 soit 12 152.96 € TTC
- subvention Villages Côte d'Or : 50 % 6 076.48 € TTC
- Autofinancement 6 076.48 € TTC

Délibération n° 3-2-2013

Le Maire présente les estimations reçues concernant les travaux de voirie à envisager cette année.

Programme de travaux - Réalisation de travaux routiers d'investissement sur le domaine public :

Grande rue de curtil :

- Aménagement de stationnement et d'un chemin piétonnier.

Coût H.T. des travaux : 14 078.00

Rue de Presle :

- Modification carrefour
- Modification des chicanes (solution bicouche)

Coût H.T. des travaux : 8 382.85 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- accepte les estimations ainsi établies
- décide de réaliser ces travaux en 2013 sous réserve de l'octroi de la

subvention sollicitée.

- sollicite l'aide financière du Conseil Général au titre des amendes de police.

- fixe le plan de financement de la façon suivante :

- Dépenses totales HT : 22 460.85 soit 26 863.18 € TTC
- subvention Amendes de Police : 25 % 6 715.80 € TTC
- Autofinancement 33 578.98 € TTC

2 - Questions diverses :

DELIBERATION :

Délibération N°2-2-13

Mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires

La mise en place de la réforme des Rythmes scolaires a plusieurs impacts pour les communes et l'intercommunalité en charge des compétences Enfance et Transport.

Le principe est d'étendre le temps d'enseignement hebdomadaire sur 9 demi-journées (soit le retour à la semaine de 4,5 jours) avec des heures d'enseignement de 5h30 maximum pour une journée et 3h30 maximum pour une demi-journée.

Elle doit permettre une meilleure articulation des temps scolaire et périscolaire et assurer une prise en charge des élèves du primaire jusqu'à 16h30 au moins.

La réforme implique une concertation des différents acteurs de l'Education notamment pour définir le Projet Educatif Territorial – PEDT qui doit être concerté entre les communes, les enseignants et les différents acteurs de l'Education, d'où un laps de temps très court pour son élaboration (2 à 3 mois environ avant la prochaine rentrée scolaire).

Cela concerne les ateliers complémentaires (une heure chaque jour de 15h30 à 16h30) où les personnels des collectivités (animateurs...) et les enseignants devront travailler ensemble et définir des axes de travaux communs.

La réforme induit également des problèmes organisationnels dans la mesure où les activités extrascolaires, de loisirs (activités culturelles, sportives, associatives...) étaient jusqu'à présent pratiquées le mercredi.

Cela impliquera de redéployer ces activités sur la semaine avec des difficultés de réservation de salles/locaux sur des créneaux horaires en semaine encore plus contraints "avec la disparition du mercredi".

Cela conduira aussi les collectivités à revoir des dispositifs mis en place en faveur de la jeunesse (Accueils de loisirs...).

Enfin, le temps de travail des personnels d'encadrement va être bouleversé et il nécessitera leur redéploiement en fonction du taux d'encadrement exigé, voire des recrutements supplémentaires d'où un impact non négligeable sur la masse salariale des Collectivités et EPCI concernés.

Outre les difficultés liées à la gestion des ressources humaines, le problème de partage des locaux et de matériel nécessitera une concertation étroite entre Communes et EPCI.

Ainsi, le report de la mise en œuvre de la réforme à la rentrée scolaire 2014-2015 semble indispensable pour disposer d'un temps de concertation suffisant pour élaborer sérieusement au niveau de chaque commune disposant d'une école, un

Projet Educatif Territorial avec l'Education Nationale et pour évaluer les charges qui en résultent et leur adaptation dans le budget de la Collectivité.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
PAR 10 VOIX POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION,
DECIDE :**

- de solliciter une dérogation auprès du Directeur Académique pour reporter à la rentrée scolaire 2014-2015 la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires,
- d'engager les démarches nécessaires auprès des autorités académiques territorialement compétentes.

DIVERS :

Le conseil municipal :

- Donne un avis favorable à une proposition de compostage collectif proposé par les services de la Communauté d'agglomération de Beaune, un composteur sera installé, dans la cour du restaurant scolaire.
- Prend connaissance des devis établis pour la mise en place de 2 nouveaux comptages ERDF à installer à l'ancienne cure et sollicite des explications auprès de l'électricien en charge des travaux.
- Ne préempte pas pour les acquisitions des parcelles cadastrées ZC 150 au lieu-dit « le Pâquier Large » et ZA 636-648 et 657 au lieu-dit « Champs du Moulin ».
- Sollicite des conseils auprès de Côte d'Or Tourisme pour des aménagements d'espaces verts.
- Confie les travaux d'aménagement et d'entretien des entrées du village à l'entreprise Laurent de Tailly.
- Prévoit l'organisation de l'inauguration du bâtiment de garderie et de restauration scolaire qui aura lieu, le, 5 mars prochain.
- Fixe le prochain conseil au lundi 4 mars 2013.

A Bligny les Beaune, le 27 février 2013
Le Maire,
G. FOURNIER